

**COMPTE - RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 3 OCTOBRE 2017 à 19 heures**

Étaient présents :

Gustave BOSQ - Monique GELLENS - Michel NORBERT - Christophe MATHERON -  
Céline CONSTANS - Olivier BERGERETTI - Sébastien MARTIN – Alain PIECQ - Rémi ALLEC -Yves  
SEARD - Daniel ROSSIGNOL –

Secrétaire de séance : Monique GELLENS

**ORDRE DU JOUR**

- **APPROBATION DU C.R. DE LA REUNION du 7.09.2017**
- **MISE AUX NORMES ECLAIRAGE PUBLIC**
- **DELIBERATION ASSISTANCE DOCUMENT UNIQUE (service prévention)**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire accueille les participants et les remercie de leur présence.

**I – APPROBATION DU C.R. DE LA REUNION DU 7 SEPTEMBRE**

G. BOSQ soumet à l’approbation des membres du Conseil le Compte rendu du 7 SEPTEMBRE.  
Accepté à l’unanimité.

**II – MISE AUX NORMES ECLAIRAGE PUBLIC**

Divers travaux sont à entreprendre sur le réseau.

Il y a lieu de remplacer les ampoules actuelles par des LEDS (plus économiques) sans changer les lampadaires (45 points lumineux), de changer ou d’installer des disjoncteurs, de mettre à la terre certains points qui ne le sont pas.

Il serait opportun d’installer des horloges afin de couper le courant à certaines heures (économie d’énergie)  
– 6 sur tout le territoire de la commune – prix unitaire 418 €.

Le coût des **travaux à notre charge s’élèverait à 19 680 €**, sachant que le SYEP prend 30 % à sa charge.  
Ces travaux seraient suivis par le SYEP (entreprise ETHEC). Ils seront à inscrire au budget 2018.

Les Conseillers sont d’accord pour entreprendre ces travaux sur l’ensemble de notre territoire.

2 points restent en discussion : - installation des horloges (se prononce contre, Y. SEARD)

- couleur des LEDS (blancs ou jaunes) – se renseigner sur les prix.

**III – DELIBERATION ASSISTANCE DOCUMENT UNIQUE (service prévention)**

G. BOSQ rappelle que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale a fixé par délibération du 25 Octobre 2012, la modification des tarifs pour l’assistance à l’élaboration du Document Unique du service de prévention : 250 € par jour.

Une seule journée suffit pour élaborer notre D.U.

**Délibération est prise à l’unanimité**

.../...

#### **IV – POINT SUR L'URBANISME**

Un document est remis à chaque participant relatant les différents permis de construire et D.P. déposés à ce jour en Mairie, soit 9 demandes.

#### **V – QUESTIONS DIVERSES**

. **Déplacement des égouts – terrain de M. CABANAL** : les travaux seront entrepris dès que l'implantation exacte de la construction sera déterminée – coût environ 2 000 €.

. **O.N.F. Marquage des limites de propriété sur montagne de Chabrières** : Une réunion est prévue le 19 Octobre prochain à 8 heures à la station. Se proposent d'y participer : Philippe BONNAFFOUX (ou Céline) – Daniel ROSSIGNOL – Yves SEARD – Rémi ALLEC – en présence de Gustave BOSQ. Le secrétariat de Mairie se charge d'avertir J.L. GLEIZE – Maire de REALLON.

. **Achat terrain à Jean BERTIER** : M. le Maire nous fait lecture du mail reçu de Jean BERTIER après leur rencontre – demande de la part de la commune de l'achat d'une partie de son terrain (superficie pouvant aller jusqu'à 4000 m<sup>2</sup>) jouxtant les parcelles de l'indivision BOREL, et ce dans le cadre du projet en cours. Il est décidé de rencontrer J. BERTIER le samedi 7 Octobre à 14 heures en Mairie pour évoquer les différentes exigences relatées dans ce mail..  
Auparavant Christophe MATHERON se propose de s'entretenir avec Gilbert TAVAN, certains points étant du ressort du Président de l'ASA.

. **Mail de Pascal ROUX** : propriétaire d'un cabanon situé au-dessous de la propriété HERPIN. Il demande que la décharge sauvage située à côté de sa parcelle soit débarrassée. Il est décidé que la commune se chargera de ce nettoyage mais uniquement sur le domaine public.  
Par contre, il paraît difficile de faire enlever ces objets par les personnes qui les ont entreposés sur leur terrain.

. **Invitation du GABION** : G. BOSQ nous fait part de l'invitation au baptême de la MATERIAUTHEQUE ce jeudi 5 Octobre à 17 H 30.

. **SIVU - Recondution du Projet Educatif du Territoire** : Le Conseil Municipal est informé du P.E.T. puisque l'école est située sur notre commune.  
Le SIVU va déposer un dossier afin de bénéficier de l'aide de l'état prévue pour les TAP.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 45

